



Déclaration de conformité

pour machines complètes selon l'annexe II A de la directive 2006/42/CE relative aux machines

Le fabricant ou le responsable de la mise sur le marché

→ KOS Spezialtüren GmbH, Landwehr 152-156, 46514 Schermbeck, Allemagne

déclare par la présente que le produit:

Systemes de portes automatiques KOS AE2

Portes coulissantes unilatérales ou doubles

→ satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité selon tous les paragraphes pertinents des directives suivantes:

2006/42/CE

Directive machines, annexe I

2014/30/UE

Directive compatibilité électromagnétique (CEM)

Les normes harmonisées ci-dessous ont été appliquées:

EN 16 005:2013

Blocs-portes motorisés – Sécurité d'utilisation

EN 60 335-2-103:2010

Sécurité des appareils électriques à usage domestique
(en liaison avec EN 16 005:2013)

EN 61 000-6-2:2006

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-2

EN 61 000-6-3:2007

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-3

Mandataire pour l'établissement du dossier technique:

→ Jürgen Madel, Chef de Production

Nom ou fonction et adresse du mandataire du responsable de la mise sur le marché


Christian Dreßler, Directeur Général
Schermbeck, 28 novembre 2017

Déclaration de conformité